



Description brève de la solution de branche	Rédaction: Christoph Rotermund Date: 1 ^{er} juillet 2001 Révision: 9 novembre 2011
--	--

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Solution de branche pour l'application de la directive CFST n° 6508 dans la branche de la quincaillerie et des articles de ménage (classe de risque 52 A)	Swissavant – Association économique Artisanat et Ménage CNA =consultant

Groupes économiques (GE) Groupes d'assurance		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la SDB
Branche de la quincaillerie, de l'outillage, des ferrements et des articles de ménage ainsi que les branches économiques apparentées. GPV (Association suisse du commerce de verrerie et porcelaine) également affiliée comme groupe économique (GE). Primes :	Nombre d'entreprises 0,03 ≥ 100	env. 30	env. 25	env. 10
	Nombre d'entreprises 0.28% 20 – 99	env. 300	env. 255	env. 40
	Nombre d'entreprises 0.70 % 0 - 19	env. 770	env. 670	env. 130
	Nombre total d'entreprises	env. 1'100	env. 950	env. 180
	Nombre d'employés	15'000		
Adresse	Tel. Nr: 044 878 70 50 Fax Nr.: 044 878 70 55 e-mail: info@swissavant.ch www.swissavant.ch	Autorisation CFST	Organe d'exécution responsable	
Swissavant Danilo Pasquinelli Neugutstrasse 12 Postfach 8304 Wallisellen		29 mars 2001	CNA	

Bureau de liaison et de contact MSST
Swissavant / SCST

Abréviations	<ul style="list-style-type: none"> - Swissavant = Association économique Artisanat et Ménage - GPV = Association suisse du commerce de verrerie et porcelaine - SCST = Service de consultation de Swissavant pour la sécurité au travail - COSEC = Personne chargée de coordonner la sécurité au travail et la protection de la santé au poste de travail - SSEC = Société suisse des employés de commerce
---------------------	---

Plan de la solution de branche Swissavant-MSST

Principe directeur – intention – philosophie	La réalisation d'objectifs de l'entreprise tels que la <i>prévention des accidents</i> et la <i>protection de la santé</i> sont des tâches de direction qui ne peuvent pas être déléguées. Les membres de la solution de branche Swissavant-MSST veulent encourager <i>activement</i> la sécurité et la santé des employés.
---	--



Objectif général	Satisfaire aux exigences des dispositions légales, spécialement pour la protection de la santé: <ul style="list-style-type: none">- protéger les employés contre les accidents et les maladies.- réduire et maintenir à bas niveau le nombre d'heures de travail perdues à la suite d'accidents, de maladies professionnelles et de problèmes de santé liés au travail.- augmenter durablement la sécurité et la qualité.- réduire à long terme les primes d'assurance spécifiques à la branche et les coûts indirects.		
Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Direction (mandataire): <ul style="list-style-type: none">- formuler les buts- mettre en œuvre- contrôler les résultats	Services de sécurité COSEC: <ul style="list-style-type: none">- élaborer et compléter le concept MSST- réaliser la formation	Collaborateurs <ul style="list-style-type: none">- utiliser les installations de sécurité- utiliser l'équipement de protection personnelle- suivre les règlements de sécurité
Formation, information, instruction	Groupe cible direction / cadres dirigeants / COSEC	Durée Cours de base & de perfectionnement: 1 jour chacun. Réunions ERFA selon besoins.	par Pool MSST MSST & COSEC
Règles de sécurité, normes de sécurité	Ce sont surtout les règles de sécurité concernant <i>l'achat de matériel, l'installation des appareils, le bâtiment et l'infrastructure</i> qui sont établies et élevées au rang de normes à l'aide de check-lists spéciales. Des actions et des informations ciblées devraient en outre susciter une meilleure protection de la santé pendant les loisirs.		
1) Détermination des dangers, 2) Evaluation des risques 3) Risques les plus importants Résumé de l'analyse de risques sommaire	1) Détermination des dangers: une consultation écrite des entreprises membres a permis de définir les processus de travail pertinents. Pour déterminer exactement les dangers, certaines entreprises ont été visitées. Des fabricants ont en outre été consultés pour les produits dangereux. 2) Evaluation des risques: pour évaluer les dangers, le risque des processus et les types de dangers ont été déterminés en estimant, sur une échelle à trois degrés, la probabilité d'un événement (accident ou charge) ainsi que les effets de celui-ci. 3) Risques les plus importants: table de travail; éclairage, escaliers, sols, estrades (chute de personnes ou de matériel), rampes, plates-formes de levage (chute), chemins de fuite (sorties de secours verrouillées), charge et décharge de camions, travaux à l'aide d'une grue (chute de la charge), transport à l'intérieur de l'entreprise par chariot élévateur (chute de marchandise), conduite de camion (accident lors de manœuvres), stockage dans les rayons (chute de marchandise).		
Planification des mesures, réalisation	<ul style="list-style-type: none">- Cours de base obligatoire pour COSEC- Formation et perfectionnement périodiques par le service spécialisé- Actions prioritaires:<ul style="list-style-type: none">2001: cours de chariot élévateur2002: journées ERFA / détermination des risques2004: Utilisation des grues / Planification d'urgence2006: La nouvelle législation sur les produits chimiques / Gestion de l'absentéisme2008: mesures préventives pour les entreprises / La nouvelle directive CFST 65082010: BLS-aed - Defibrillateur		



Plan de la solution de branche Swissavant-MSST

Planification du cas d'urgence	La planification du cas d'urgence comporte, dans le cadre de la solution de branche de Swissavant, les urgences médicales, mais aussi le cas d'un incendie. L'application organisationnelle concrète se fait à l'aide du manuel de la solution de branche Swissavant.
Collaboration	La collaboration des employées et employés se base sur les art. 9 et 10a de la loi sur la collaboration, l'art. 82 al. 2 LAA, l'art. 6a OPA, l'art. 6 al. 3 LTr et l'art. 6 OLTr3. Les intérêts des employées et employés dans le cadre de la solution de branche Swissavant sont défendus par la SSEC.
Protection de la santé	Dans le cadre de la solution de branche, des check-lists spéciales servent à tenir compte concrètement de la protection de la santé.
Contrôle, audit	La direction et le COSEC contrôlent chaque année les résultats obtenus dans l'entreprise. - Audits périodiques par sondage par les services spéciaux MSST. - Exploitation statistique des accidents / maladies (jours de travail perdus) et de leurs coûts.
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle	Intégration de la "sécurité au travail/protection de la santé" dans le système de gestion de l'entreprise (certification ISO).

Documents / annexes :

- Manuel de la solution de branche de Swissavant " sécurité au travail "
- Check-lists de branche apparentées
- Documents concernant le cours de base CFST
- Bulletin d'information sur la "sécurité au travail" (généralement 2x par an)
- Articles (spécialisés) et informations courantes dans la revue professionnelle **perspective**.